



Montreuil, le samedi 29 mai 2021

Réf : FM/HI/2021-

Objet : Convocation à l'AG du Grdr du samedi 26 juin 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

Notre assemblée générale aura lieu :

Le samedi 26 juin 2021 de 9h00 GMT à 12h GMT. (De 11h à 14h heure française)

Hôtel MERCURE, 216 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS

Métro ligne 5 : Porte de Pantin - Tram T3B : Porte de Pantin - Bus 75

L'accueil est prévu à partir de 8 heures 30 GMT (10h30 heure française) et l'assemblée commencera à 9 heures GMT précises (11h heure française).

MERCI DE VENIR AVEC VOTRE MASQUE, OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX CLOS POUR NOUS PRÉMUNIR ENSEMBLE DE LA COVID-19 ; du gel hydro alcoolique sera mis à disposition de tous.

Pour faciliter l'organisation, nous vous remercions – si ce n'est déjà fait – de **régler votre cotisation 2021 avant l'AG** (bulletin de cotisation joint en page 7 et disponible sur notre site).

- ➔ Pour ceux qui sont assurés de venir à l'AG, **merci de nous en informer dès réception du présent courrier**, afin de faciliter la répartition des procurations au secrétariat de l'AG (contacter Hajar Id Nasser (grdr@grdr.org) mais aussi pour gérer au mieux la distanciation sociale nécessaire.
- ➔ Pour ceux qui ne pourraient pas être avec nous, il est important de donner un **pouvoir** avant l'assemblée générale (modèle de pouvoir en page 3). Afin que tous les pouvoirs soient validés, merci :
 - soit d'indiquer deux noms d'adhérents dont vous vous serez assuré(e) qu'ils seront bien présents physiquement lors de l'AG,
 - soit, de préférence, de remplir et signer le pouvoir en laissant en blanc le nom du mandataire afin qu'il soit attribué à un adhérent présent physiquement à l'assemblée.

Le conseil d'administration du 29 mai 2021 a validé **l'ordre du jour de cette assemblée générale**. Celui-ci portera sur le rapport moral du président, le rapport d'activité 2020, la clôture des comptes 2020, la fixation des cotisations 2022, les élections au conseil d'administration et en dernier lieu le vote des résolutions. (ODJ en page 2).

Les documents de cette assemblée générale seront mis en ligne - au fur et à mesure de leur disponibilité - sur notre site web <http://www.grdr.org> dans l'onglet « vie associative ». Pour ceux qui auraient des difficultés à accéder à ces documents, n'hésitez pas à vous adresser aux coordinateurs des cellules et antennes ou directement au siège de l'association auprès du secrétariat du Grdr (grdr@grdr.org 01 48 57 75 80).

Concernant **les candidatures au CA**, qu'il s'agisse de renouvellement ou de nouvelles candidatures, le bureau du CA fixe la date limite du vendredi 11 juin 2021 à minuit pour l'envoi des candidatures selon les modalités définies (document en page 4 & 5) et le bulletin de candidature en ligne sur la page web de l'assemblée générale (ou en page 6 de la présente lettre).

Avec mes amitiés solidaires, bien cordialement,

Francis MONTHÉ

PRESIDENT



Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021

Convocation et ordre du jour

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association se tiendra :

Le samedi 26 juin 2021 de 9 heures GMT à 12 heures GMT
De 11h à 14h heure française

Hôtel MERCURE, 216 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS
Métro ligne 5 : Porte de Pantin - Tram T3B : Porte de Pantin – Bus : 75

avec l'ordre du jour ci-dessous :

Accueil à 8 heures 30 GMT *(10h30, heure française)*

Assemblée Générale Ordinaire de 9h00 à 12h00 GMT *(11h à 14h, heure française) :*

1. Rapport moral.
2. Rapport d'activité 2020
3. Rapport financier de l'exercice 2020 et rapport du commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat.
5. Fixation du barème des cotisations 2022.
6. Vote des résolutions.
7. Élection des membres du conseil d'administration.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 juin 2021

POUVOIR DE VOTE

Je soussigné(e) Madame Monsieur **NOM** :

Prénom :

Adhérent au Grdr (cocher la case correspondante)

☐ Ne serai pas présent et donne pouvoir nominativement à :

NOM :

Prénom :

☐ Ne serai pas présent et donne pouvoir au secrétariat de l'AG pour attribuer mon pouvoir à un adhérent présent.

Cadre réservé au secrétariat de l'AG

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2021.

Fait à le /2021

Signature (précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »)

NB : A retourner avant le vendredi 11 juin 2021 à minuit :

- en version scannée jointe à votre courrier électronique à l'adresse francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org
- par courrier (Grdr, 26 bis rue Kléber 93100 Montreuil)

ASSEMBLEE GENERALE DU GRDR – 26 JUIN 2021

Élections au conseil d'administration

Ce document comprend le rappel des dispositions applicables à la composition du CA et aux modalités de l'élection avec surligné en jaune des points signalés. Il est accompagné d'un bulletin de candidature. Celui-ci doit être soigneusement complété par tout candidat, qu'il soit un membre sortant du CA ou un nouveau candidat. La date-limite pour l'envoi du document est fixée au **Vendredi 11 juin 2021 à 24 heures** au président du Grdr de préférence par courrier électronique, francis.monthe@grdr.org , avec copie à grdr@grdr.org

Extrait des statuts de l'association en date du 8 février 2014

Article 9 : Composition du Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est compris entre douze (12) au moins et vingt et un (21) au plus. Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret à la majorité simple pour trois ans et choisis parmi les membres adhérents qui composent l'Assemblée Générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les candidats doivent se déclarer auprès du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont tenus de participer aux réunions du Conseil d'Administration et d'oeuvrer activement au bénéfice de l'Association.

Les agents salariés de l'Association ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.

Les membres sortants sont rééligibles sans limitation de durée.

En cas de défaillance ou de faute de l'un des membres du Conseil d'Administration, celui-ci, après l'avoir entendu, peut se prononcer sur son exclusion. Cette exclusion est décidée par vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Extrait du règlement intérieur de l'association en date du 15 mars 2014

Article 7 : Élections Conseil d'administration – Candidatures

Un **bulletin de candidature au conseil d'administration** est mis à disposition sur le site web. Les candidats doivent se faire connaître par écrit auprès du Président **au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale** et remplir le bulletin de candidature, avec une lettre de motivation.

Lors de l'Assemblée générale, chaque **candidat présent** doit se présenter et préciser les raisons de sa candidature. Un **candidat absent** peut présenter par écrit ses motivations et demander la lecture en séance de sa déclaration de candidature.

Le **vote** pour les fonctions de membre du Conseil se déroule selon les **modalités** précisées à l'article 5 du règlement intérieur. En fonction du nombre de postes à pourvoir (cf. article 9 des statuts), les candidats ayant obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés sont élus dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu.

Article 9 (2014 modifié en 2020) : Conseil d'administration – Présence – Radiation – Participation à distance

En application de l'article 9 des statuts, la participation des administrateurs au Conseil d'administration revêt un **caractère obligatoire**. Tout administrateur se trouvant dans l'impossibilité de participer à un CA et qui a un **empêchement motivé, doit le faire connaître avant l'ouverture de la réunion** en informant le président par mail ou message électronique et si possible la veille de la date de réunion du dit CA. Les **excuses recevables** sont la maladie, le décès d'un proche, un engagement professionnel impératif, l'impossibilité de se connecter sur internet dans un bureau du Grdr. Il peut donner, dans ce cas, un pouvoir à un autre administrateur (article 11 des statuts).

Tout administrateur absent à deux séances du CA au cours d'une session annuelle entre deux assemblées générales et sans excuse recevable sera informé dans les plus brefs délais par mail ou courrier du risque de radiation qu'il encourt et mis en demeure de participer aux réunions suivantes ; il lui sera rappelé à cette occasion qu'en cas de nouvelle absence non justifiée, **il sera radié** automatiquement de la liste des administrateurs pour cause d'absentéisme et prévenu de cette décision du CA par son président.

La participation à distance à une réunion du Conseil par téléconférence ou visioconférence est possible au cas par cas. Elle est souhaitable pour les administrateurs résidant en Afrique dans l'impossibilité d'être présents physiquement à la réunion du CA et elle sera facilitée sur place par les coordinateurs des bureaux et cellules du Grdr. Les administrateurs participant à la réunion selon cette modalité sont considérés comme présents.

Bulletin de candidature au conseil d'administration du Grdr

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2021

(à retourner par mail au président francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org
ou par lettre au secrétariat du Grdr **avant le vendredi 11 juin 2021** minuit)

Je soussigné(e),

NOM :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Nationalité :	
Profession :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
Téléphone mobile :	
Téléphone fixe :	

Adhérent(e) du Grdr, déclare être à jour de ma cotisation 2021, avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et poser ma candidature au Conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale de l'association le 26 juin 2021 après en avoir informé le Président du COS de ma cellule/antenne et discuté avec lui (ainsi qu'avec le président du Grdr). Cette candidature est accompagnée d'un exposé de motivation (ci-dessous ou par document séparé et joint)

Fait à....., le ... / ... / 2021

Signature :

Lettre de motivation de la candidature

(Ce texte sera porté à la connaissance des adhérents lors de l'assemblée générale)

Bulletin de renouvellement de cotisation 2021

Je soussigné(e)

adhérent(e) du Grdr

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ joins un chèque de cotisation de à l'ordre du Grdr

☐ paie en espèces ce jour la somme de à

Fait à, le

Signature de l'adhérent

BAREME DES COTISATIONS 2021

Adhérent résidant en France

Cotisation réduite (étudiants, demandeurs d'emploi, ...) = 10€

Cotisation de base = 30€

Cotisation de soutien *= 100€

Vous pouvez aussi cotiser sur notre site <https://grdr.org/-Cotiser,218->

* Les assujettis à l'impôt sur le revenu ne paient en réalité que 34€ pour 100€ de don, compte tenu de la déduction fiscale de 66%. N'hésitez donc pas à aider le Grdr par des dons significatifs !

Adhérents résidant en Afrique

Cotisation de base = 1 000 FCFA ou 500 UM ou 15 DNT

Cotisation intermédiaire = 3000 CFA ou 1500 UM ou 45 DNT

Cotisation de soutien = 10 000 FCFA ou 5 000 UM ou 150 DNT

*Si vous souhaitez soutenir le Grdr, vous pouvez le faire avec la cotisation de soutien. Vous avez également la possibilité de **faire un don** complémentaire à tout moment, soit en l'adressant à la cellule la plus proche de la cellule de votre domicile, soit directement sur notre site internet <http://grdr.org/-Faire-un-don->*

Pour les adhérents résidant en France ou en Europe, votre bulletin de cotisation est à transmettre au siège du Grdr, **26 bis rue Kléber 93100 Montreuil**.

Pour les adhérents résidant en Afrique, votre bulletin de cotisation et le paiement doivent être remis au responsable de la cellule ou du bureau du Grdr le plus proche.